

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-38320 rév. 0 du 12 septembre 2022

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 modifié et décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié, arrêté du 21 août 1980, arrêté du 17 février 1988 et arrêté du 13 février 2009.
- Délivré à** : AUTOMATISME ET TECHNIQUES AVANCEES - ZAC Le Carreau de la Mine
FRANCE - 13590 - MEYREUIL
- Fabricant** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - ZAC du carreau de la Mine - FRA - 13590 - MEYREUIL
- Concernant** : Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS MINI.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques du dispositif sont présentées en annexe du présent certificat.
- Valable jusqu'au** : 11 septembre 2032

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P218091-1



Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général

Responsable du Département Certification
Instrumentation

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-38320 révision 0

Historique du certificat

Numéro	Révision	Objet
LNE-38320	0	- Initial

Les dernières modifications sont identifiées par un trait vertical dans la marge du présent document.

Description

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS MINI est disponible en version 3 tarifs et 4 tarifs.



Les dimensions du dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS sont :

- Largeur : 325 mm $\pm$ 5 mm ;
- Hauteur : 128 mm $\pm$ 5 mm ;
- Profondeur : 133mm $\pm$ 5 mm.

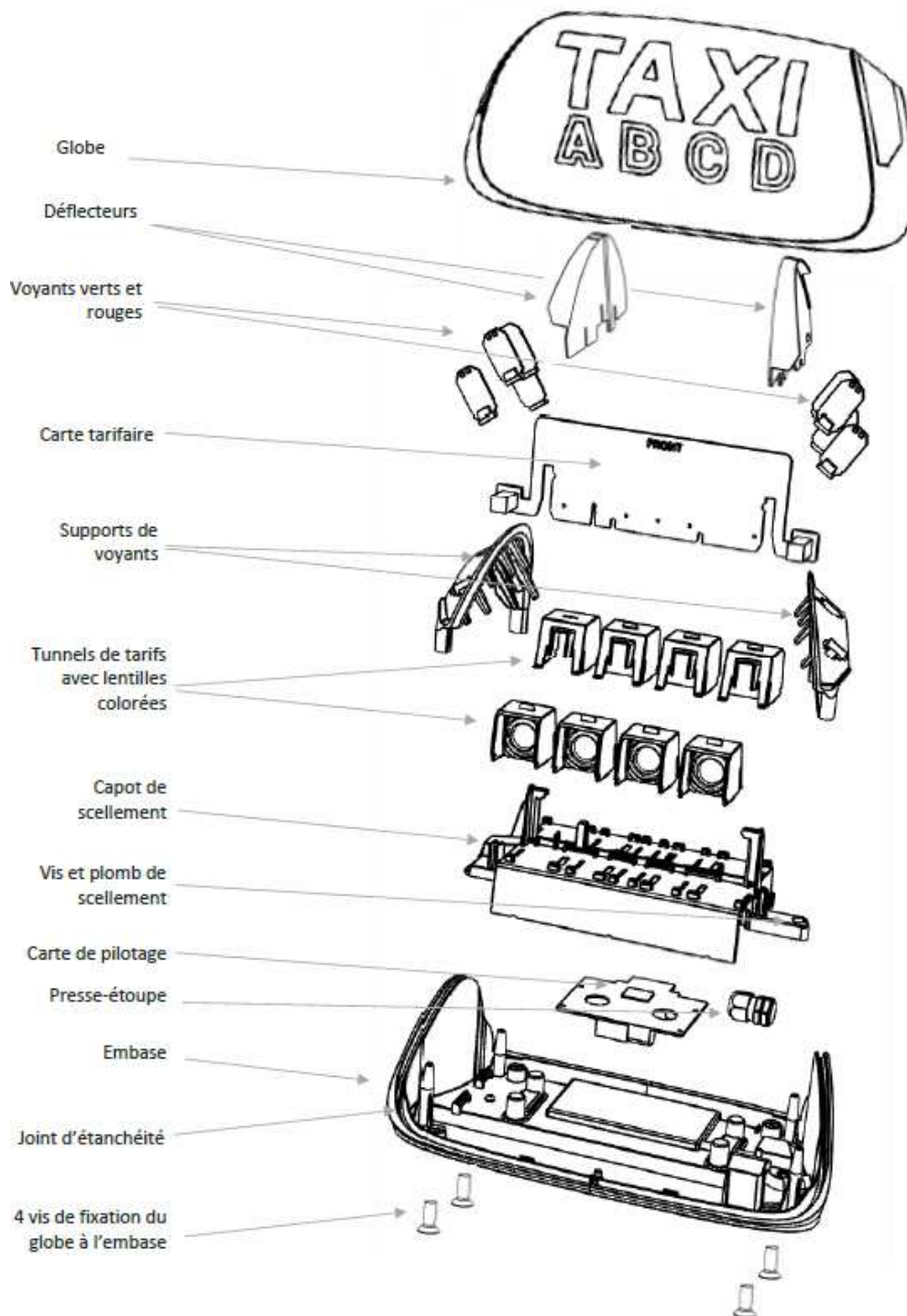
Il est connecté au taximètre de deux manières possibles :

- En version fixe, avec un câble à gaine blindée,
- En version amovible, avec un câble souple sécurisé électroniquement.

Caractéristiques

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS MINI est constitué comme suit :

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-38320 révision 0



Interfaces et compatibilités

Ce répéteur lumineux est compatible avec tous les taximètres ATA. Le raccordement s'effectue par un câble blindé comportant 7 fils, appelé mode traditionnel, ou en version câblage souple sécurisé électroniquement par une entrée de type liaison série, appelé version amovible.

Il est également compatible avec les taximètres dont la liste des modèles est fournie par ATA. Le mode de raccordement électrique est également spécifié pour chaque modèle de cette liste.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-38320 révision 0

Conditions particulières de fabrication

La zone blanche du globe représentée ci-dessous peut être d'une autre couleur en fonction des autorisations locales :



Conditions particulières d'installation

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS MINI doit être positionné à l'avant du véhicule porteur, perpendiculairement au sens de la marche de ce dernier. Le câble d'alimentation doit sortir du côté droit du répéteur lumineux de tarifs, véhicule vu de face, et longer la carrosserie côté conducteur.

En version amovible, le répéteur peut être ôté du véhicule, lorsque celui-ci n'est pas utilisé comme taxi. Il est alors déconnecté au niveau du connecteur débrochable placé dans le compartiment moteur.

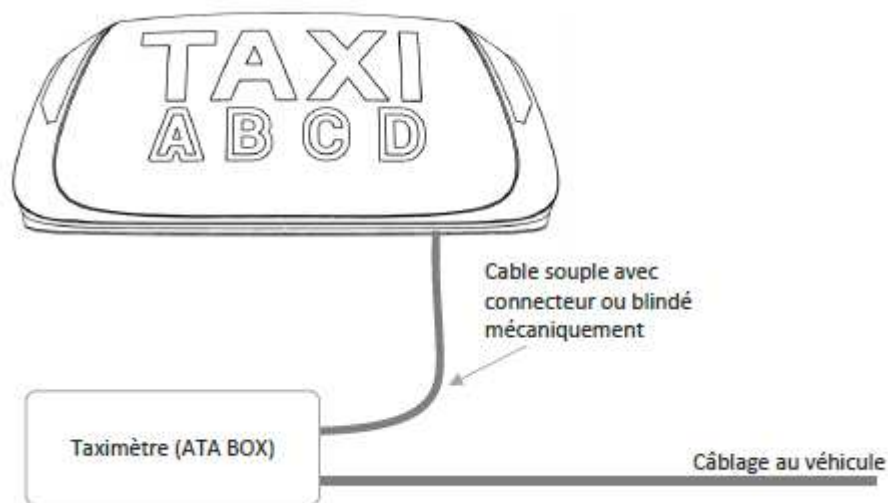
Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS MINI peut être fixé sur le toit du véhicule :

- Soit par une fixation traversante,
- Soit par une barre de toit,
- Soit par patin magnétique.

En cas de présence de barres de toit longitudinales, la visibilité des indications du répéteur doit être préservée et peut nécessiter l'installation d'un système de surélévation adapté.

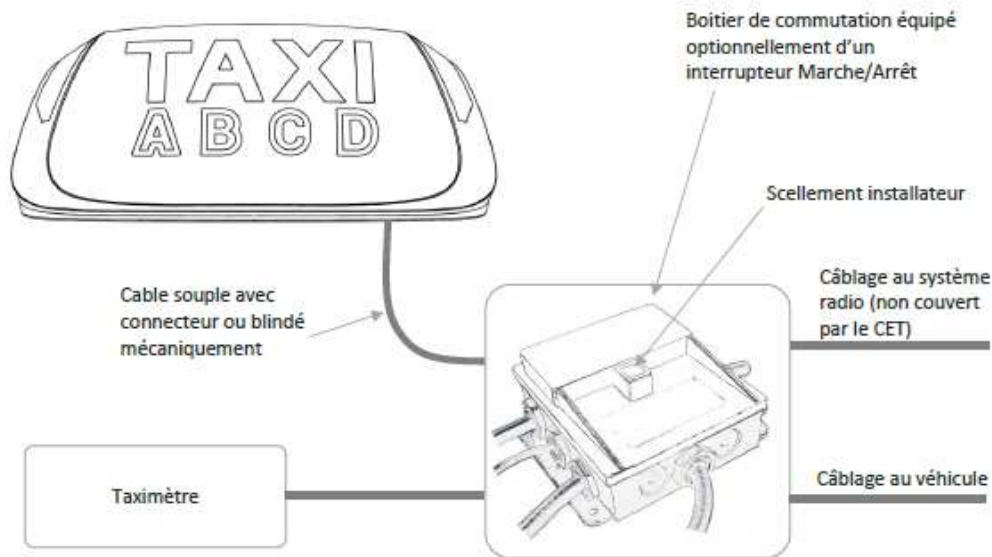
Afin d'éliminer les écoulements d'eau indésirables, un dispositif passif peut être installé sur le câble de liaison entre le dispositif lumineux et le taximètre, sous réserve que l'accès aux fils conducteurs électriques ne soit pas possible sans bris de scellement.

Le lumineux peut se connecter directement au taximètre ou via un boîtier placé sous le capot moteur conformément au schémas ci-après.

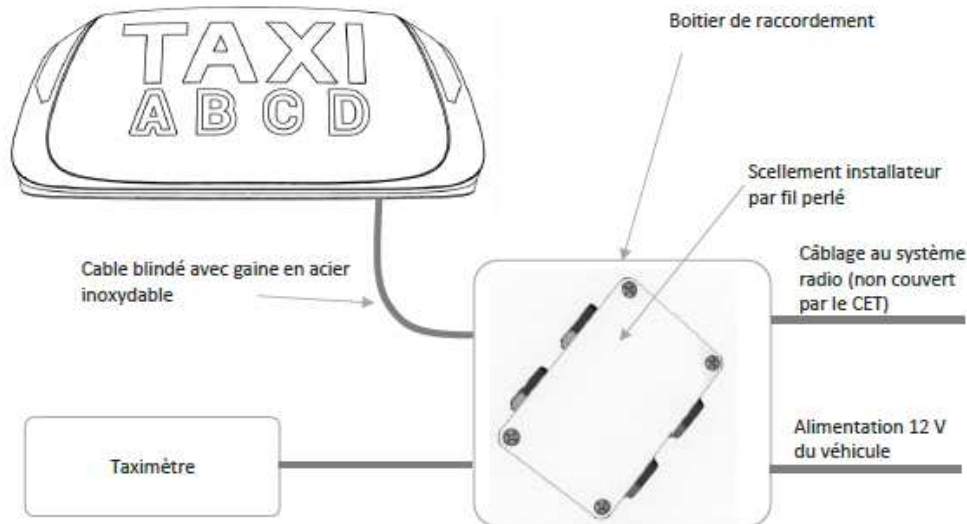


Taximètres ATA de la gamme Révolution et Révolution+

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-38320 révision 0



Taximètres ATA hors Révolution et Révolution+



Taximètres autres que marque ATA

Conditions particulières d'utilisation

Le remplacement des sources lumineuses (LEDs vertes et rouges de l'état d'occupation du TAXI, pour les tarifs et pour le mot TAXI) peut être effectué par le chauffeur ou l'exploitant sans bris du scellement installateur.

Pour éviter tout risque de dégradation du produit, le remplacement doit être effectué lorsque le répéteur lumineux est éteint.

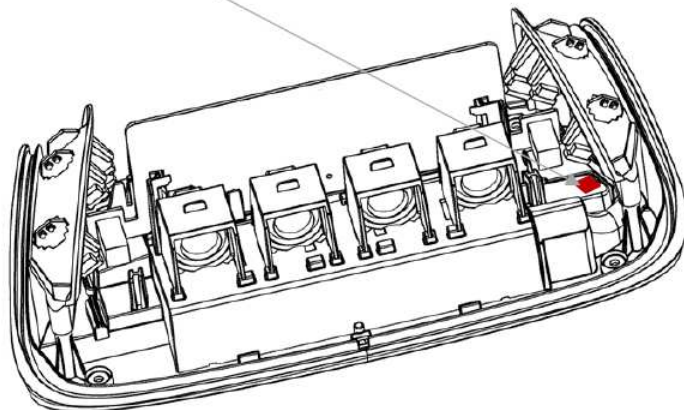
Sécurisation et scellements

La sécurisation logicielle est réalisée par la carte de pilotage. En cas d'anomalie, l'information est signalée au taximètre afin que celui-ci ne permette pas le passage de la position « libre » à la position « occupé ».

L'accès à la carte de pilotage est protégé par le scellement mécanique conformément au schéma ci-après.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-38320 révision 0

Scellement installateur



Le scellement se fait par l'apposition d'un plomb plastique portant la marque de l'installateur.

Marquages et inscriptions

L'identification du fabricant, le numéro et la date du certificat sont inscrits sur l'embase. Une fenêtre transparente permet de lire ces inscriptions sans démontage du globe.

